

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2017

DELIBERATION N°17/117

**Convention Opérationnelle
entre la Commune de Roanne, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération
et l'EPORA
Site bords de Loire, rue du Creux Granger**

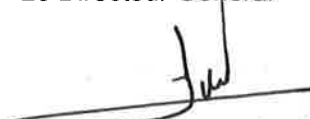
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du coût du déficit foncier opérationnel évalué à 656 000.€ HT environ et du montant prévisionnel des travaux de requalification du site pour un montant évalué à 390 000 € HT environ,
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt structurant pour la Commune de Roanne et pour Roannais Agglomération du projet urbain visant requalifier le secteur des Bords de Loire considère justifié que l'EPORA participe financièrement à la prise en charge du déficit foncier,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Roanne, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération et l'EPORA, relative au site «bords de Loire, rue du Creux Granger»,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Premier Vice-président
du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
La Secrétaire générale adjointe
pour les affaires régionales



Christine MESUROLLE

le 10 JUL. 2017